

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 février 2025

Convocation du Conseil Communautaire : 4 février 2025

Le 11 février 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 4 février 2025 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Sabina COLIN, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET , Alain Zimmermann (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Alain DEVILLEBICHOT (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT, Chantal DESHONS (Nesles-la-Vallée), Emmanuelle AGUILAY (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Géraldine DUVAL), Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILAY)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville), Eric BAERT (Herouville en Vexin), M. Christian PION (Menouville),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Brahim MOHA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Assistait

Monsieur Grégory AUGER Directeur Financier
Valérie BEAULIEU Assistante de Direction

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2024.

Décisions prises par Madame la Présidente depuis le dernier Conseil Communautaire (en application de la délibération N°2021-11-12 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2021 accordant délégation de pouvoirs à la Présidente) :

Décisions	Objet
2024-20	Signature de l'avenant n°1 - lot 11 relatif à la construction d'ateliers locatifs TPE, d'un espace coworking et bureaux au sein de la ZAE d'Ennery
2024-21	signature de l'avenant N°3 d'assurance tout risques pour le chantier de la ZAE d'Ennery
2025-01	demande de subvention auprès de la DRAC d'Ile de France dans le cadre du CTL
2025-02	demande de subvention auprès du Conseil départemental et de la DRAC - DGD
2025-03	demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre des APLP de la bibliothèque départementale
2025-04	demande de subvention auprès de la DRAC d'Ile de France dans le cadre du dispositif "des livres à soi"

L'ordre du jour portera sur :

Point N°1 – Débat d'Orientations Budgétaires année 2025 : BP et ANNEXES.

Point N°2 – Rapport CLECT 2025.

Point N°3 – Tarifs boutique OT 2025.

Point N°4 – Avenant à la convention de mutualisation SMOVON avec CD SVO.

Point N° 5 – Convention de mise à disposition gratuite de locaux et de mobilier entre la commune de Labbeville à la CCSI

Point N° 6 – Procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de Labbeville à la CCSI

Point N° 7 – Autorisation de signer la convention d'occupation gratuite de locaux et mobilier pour les ptits loups

Informations diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2024

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2024.

2025-02-01 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2025 : BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Madame La Présidente rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté au Conseil Communautaire. Pour les collectivités soumises au DOB ayant adopté le référentiel M57, ce qui est notre cas, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget" (L.

5217-10-4 du CGCT). Ce rapport doit permettre aux élus de disposer d'une information complète et suffisamment détaillée pour pouvoir débattre des orientations générales du budget. Ainsi, l'information doit contenir des éléments sur les principaux investissements projetés, sur le niveau et l'évolution de l'endettement, sur le niveau de fiscalité envisagé ainsi que des éléments d'analyse prospective.

Ce rapport, formalité substantielle de la procédure budgétaire, donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est tenue le 4 février 2025,

Le rapport du DOB 2025, annexé à la présente note, est constitué de la façon suivante :

RAPPORT DE PRESENTATION : BUDGET PRINCIPAL

- Contexte économique
- Loi de Finances 2025
- Contexte financier

RAPPORT DE PRESENTATION : BUDGET ANNEXE (Z.A.E.)

- Section de fonctionnement
- Section d'investissement

RAPPORT DE PRESENTATION : BUDGET ANNEXE (Office du tourisme)

- Section de fonctionnement
- Section d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND** acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025 (documents annexés à la présente délibération).
- D'orientations budgétaires pour l'année 2025 (documents annexés à la présente délibération).

M. AUGER précise, en 2025 c'est une année noire pour les finances publiques, la dette publique atteint à niveau historique. Le déficit 6,1 % du PIB en 2024. L'état demande un effort national. La FCTVA ne sera pas supprimée. Je fais un point sur les recettes, la DGF est revalorisé à hauteur de 250 000 000 millions. On vient amputer la DSIL de 150 000 000 millions qui va impacter sur la vidéoprotection de la phase 2. Le fond vert baisse aussi. La DETR ne changera pas. M. AUGER fait aussi un point sur la CVAE.

Mme la Présidente demande pour le nettoyage des villes suite à la convention avec CITIO, elle propose de déployer des sacs poubelle, des chasubles, des pinces et des gants.

M. AUGER dit que le décret du 30 janvier 2025 les retraites du CNRACL prend 12% qui est étalée sur 4 ans. Cela passe de 31.65 € à 35.65 €.

Mme la Présidente précise pour un ou une chargé(e) d'accueil pour le futur hôtel communautaire cela ne sera pas tout de suite, on va faire partir la direction et l'urbanisme et après voir comme ça se passe. On peut aussi voir pour un gardien qui va faire de l'entretien. On va voir avec ASL qui gère aussi une partie de la ZAC qui va disparaître Mme SAINVET part prochainement. On aimerait bien que l'hôtel communautaire à terme avec les entreprises pour fusionner les deux associations. Il y a une nouvelle association de la nouvelle ZAC et de l'ancienne ZAC. Aujourd'hui nous arrivons à faire des réunions communes mais il n'y a pas une vraie association une vraie dynamique qui regroupe tous ces chefs d'entreprise. Je pense que l'hôtel communautaire pourra fédérer un peu ces chefs d'entreprise en faisant des petits déjeuner très important pour notre économie local pour leur montrer également que l'on soit avec eux. Il y a plein de projets à venir.

Mme la Présidente précise que pour l'association sauvegarde du Vexin il y a eu une diminution de leur subvention pour augmenter le SAVS c'est une volonté de la commission finance.

M. AUGER dit pour l'endettement il y a 3 emprunts à la CCSI 2 emprunts à la caisse des dépôts et consignation pour le centre de loisirs de Nesles la Vallée et Ennery et un emprunt au crédit agricole pour la Crèche d'Auvers.

Mme la Présidente précise pour les projets d'investissements on continue à finir les projets initiés. On arrive au bout de la vidéoprotection. La phase 1 est quasi terminée. On parle de l'avenant de la convention que l'on à faire et j'ai fait un courrier à M. le Président de Val d'Oise Numérique parce que l'on aimerait le rencontrer avec l'ensemble des Maires pour des petits accords nouveaux avant de lancer la phase 2 pour la négocier notamment sur la rétrocession le renouvellement qui était d'1 euro symbolique alors que ça appris de 30 % . Mme la Présidente s'interroge pourquoi 30 % ? est-ce que ces 30 % de la totalité que l'on a donné à Val d'Oise Numérique cela veut dire 1 350 000 .00 € pour la phase 1 et 1 150 000 pour la phase 2 ou cela est coupé en tranche et y a une base fixe d'investissement dans cette somme, aujourd'hui je n'ai pas la réponse. Et pourquoi si y a une partie d'investissement on ne récupère pas la TVA.

Mme Marie-Agnès PITOIS si Mme la Présidente à signer la réception des city parks

Mme la Présidente précise que je n'ai pas encore eu de retour.

M. Alain DEVILLEBICHOT précise que l'on pas eu encore les procès-verbaux, mais ils ont fait les visites de réception.

M. Eric COUPPÉ précise pour la voirie zae d'Hérouville on a un chiffrage de 200 000.00 € pour la 35 et 36 aussi. Un investissement voirie de 600 000.00 €

2025-02-02 RAPPORT DE LA CLECT 2025

Vu l'article 148 de la loi de finances pour 2017,

Vu le 10^{ème} alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la CLECT qui s'est tenue le 23 novembre 2021,

Vu le rapport de présentation du cabinet KPMG,

Vu l'avis favorable de la commission CLECT qui s'est tenue le 4 février 2025,

Considérant que tous les cinq ans, le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) présente un rapport sur l'évolution des montants des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport de présentation du cabinet KPMG (document annexé à la présente délibération),
- **PREND ACTE et FIXE** les montants d'attribution de compensation pour l'année 2025 :

COMMUNE	PART FIXE	PART VARIABLE	ATTRIBUTIONS COMPENSATION
ARRONVILLE	34 283,00 €	- 8 658,30 €	25 624,70 €
AUVERS-SUR-OISE	572 603,00 €	- 80 509,25 €	492 093,75 €
BUTRY-SUR-OISE	33 574,00 €	- 23 757,70 €	9 816,30 €
ENNERY	682 889,00 €	- 31 391,22 €	651 497,78 €
ÉPIAIS-RHUS	23 322,00 €	- 8 593,20 €	14 728,80 €
FROUVILLE	49 947,00 €	- 7 151,52 €	42 795,48 €
GÉNICOURT	323 566,00 €	- 6 601,14 €	316 964,86 €
HÉDOUVILLE	1 447,00 €	- 4 945,20 €	- 3 498,20 €
HÉROUVILLE-EN-VEXIN	98 012,00 €	- 8 293,74 €	89 718,26 €
LABBEVILLE	11 454,00 €	- 11 659,26 €	- 205,26 €
LIVILLIERS	35 857,00 €	- 5 064,78 €	30 792,22 €
MÉNOUVILLE	247,00 €	- 1 730,82 €	- 1 483,82 €
NESLES-LA-VALLÉE	159 358,00 €	- 34 996,80 €	124 361,20 €

VALLANGOULARD	196 167,00 €	-	12 439,08 €	183 727,92 €
VALMONDOIS	41 381,00 €	-	18 378,78 €	23 002,22 €
TOTAL	2 264 107,00 €	-	264 170,79 €	1 999 936,21 €

Mme la Présidente précise que s'il faut changer le tableau, il y a beaucoup de choses à changer ou supprimer. Revoir si on n'augmenterait pas de 1% la fiscalité pour ne pas perdre de l'argent. On finit les projets initiés par nous on finit la vidéoprotection et les city parks et un peu de voirie et on livre le lot 7. On revoit la CLECT et on revoit nos richesses et on relance des grands projets.

2025-02-03 – TARIFS BOUTIQUE OFFICE DE TOURISME ANNÉE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 4.1.1.4 des statuts de la Communauté de Communes, qui dispose que « la Communauté de Communes Sausseron impressionniste est compétente pour la promotion du tourisme y compris a création d'offices de tourisme »

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 4 février 2025,

Considérant que dans le cadre de son activité, l'Office de Tourisme communautaire dispose d'une boutique de produits du terroir et du territoire, et dans laquelle elle peut être amenée à vendre divers produits,

Considérant la volonté de développer la boutique et de valoriser le territoire du Vexin

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs suivants pour la boutique de l'Office de Tourisme :

Catalogue des produits

Libellé	Catégorie	Prix de vente TTC : Plein tarif
Carré de soie Van Gogh	TEXTILE	15,00
Chapeau Auvers	TEXTILE	5,00
Chaussettes	TEXTILE	10,00
Écharpe en soie	TEXTILE	15,00
Écharpe impressionniste	TEXTILE	25,00
Foulard impressionnisme	TEXTILE	15,00
Gants impressionnisme	TEXTILE	10,00
Housse de coussin	TEXTILE	18,00
Kit broderie	TEXTILE	15,00
Masque Van Gogh	TEXTILE	3,00
Sac à dos en tissu	TEXTILE	15,00
Sac à main nuit étoilée	TEXTILE	35,00
Sac en Jute Tournesol	TEXTILE	25,00
Sac pliable grand format	TEXTILE	15,00
Sac pliable petit format	TEXTILE	12,00
Tablier Van Gogh	TEXTILE	18,00

Tote bag coquelicots ou nuit sur le Rhône	TEXTILE	15,00
Tote bag étiquette Van Gogh	TEXTILE	12,00

Libellé	Catégorie	Prix de vente TTC : Plein tarif
Affiche église	PAPETERIE	15,00
Affiche longue 3 visuels	PAPETERIE	5,00
Boîte à Crayons	PAPETERIE	5,00
Calendrier grand Van Gogh 2025	PAPETERIE	15,00
Calendrier petit Monet 2025	PAPETERIE	9,00
Calendrier petit Van Gogh 2025	PAPETERIE	13,00
Calepin Amandier Élastique	PAPETERIE	8,00
Calepin nuit étoilée	PAPETERIE	4,00
Carnet avec Élastique	PAPETERIE	10,00
Carnet nuit étoilée	PAPETERIE	5,00
Carte postale	PAPETERIE	1,00
Grand Carnet Champ de Blé aux Corbeaux	PAPETERIE	9,00
Grande affiche	PAPETERIE	4,00
Kit Amandier – Bureau	PAPETERIE	28,00
Lot de 3 Marque-Pages	PAPETERIE	7,00
Marque-page	PAPETERIE	0,50
Petit Carnet Van Gogh	PAPETERIE	9,00
Sac en papier cadeau	PAPETERIE	0,10

Libellé	Catégorie	Prix de vente TTC : Plein tarif
Galette Vexinoise 200g	PRODUIT REGIONAL	6,50
HUILE DE COLZA 50cl	PRODUIT REGIONAL	5,00
HUILE DE TOURNESOL 50cl	PRODUIT REGIONAL	5,00
Miel Pot 250g	PRODUIT REGIONAL	8,00
Miel Pot 500g	PRODUIT REGIONAL	10,00
MIEL Pot de 125 g	PRODUIT REGIONAL	4,00
Moutarde Du Vexin - 100g	PRODUIT REGIONAL	5,00
ROOIBOS AMOUR DE VIOLETTE	PRODUIT REGIONAL	7,00
ROOIBOS COIN DU BOIS	PRODUIT REGIONAL	7,00
ROOIBOS JARDIN DU PRIEURE	PRODUIT REGIONAL	7,00
THE DES GRANDS VOYAGEURS	PRODUIT REGIONAL	7,00

THE NOIR ALCHIMIE SECRETE	PRODUIT REGIONAL	7,00
THE NOIR ROUGE COQUELICOT	PRODUIT REGIONAL	7,00
THE VERT AU JARDIN	PRODUIT REGIONAL	7,00
THE VERT DE LA LECTRICE	PRODUIT REGIONAL	7,00
THE VERT PHOENIX D'ORIENT	PRODUIT REGIONAL	7,00

Libellé	Catégorie	Prix de vente TTC : Plein tarif
Assiette déco (grande)	GOODIES	12,00
Assiette déco (petite)	GOODIES	7,00
BOITE D'ALLUMETTES	GOODIES	10,00
Boites pastilles Van Gogh	GOODIES	4,00
Cabas	GOODIES	12,00
Cartes à jouer	GOODIES	8,00
Circino	GOODIES	20,00
CLOU VINCENT	GOODIES	32,00
Crayon nuit étoilée	GOODIES	2,50
Dessous de verre Van Gogh	GOODIES	13,00
Enceinte Bluetooth	GOODIES	25,00
Étui à lunettes	GOODIES	12,00
Éventail bois clair	GOODIES	9,00
Éventail bois foncé	GOODIES	9,00
Kit Plume - Coffret Cadeau	GOODIES	18,00
Magnet	GOODIES	4,00
Magnet avec cadre	GOODIES	6,00
Magnet église/Nuit étoilée	GOODIES	4,00
Magnet en relief	GOODIES	4,00
Magnet IA "ask Van Gogh"	GOODIES	9,00
Maquette gare	GOODIES	30,00
Maquette halle de marchandises	GOODIES	30,00
Masque de Sommeil Van Gogh	GOODIES	8,00
Micro puzzle	GOODIES	12,00
Mini-Magnets - Pack de 9	GOODIES	10,00
Miroir dépliant	GOODIES	8,00
Miroir plat	GOODIES	5,00
Parapluie grand	GOODIES	25,00
Parapluie petit	GOODIES	18,00
Peluche lapin MIFFY	GOODIES	30,00
Pendule	GOODIES	15,00
petit sac tournesol pilulier	GOODIES	9,00
Pilulier Café terrasse	GOODIES	5,00
Pilulier Cœur - Fleur d'Amandier	GOODIES	6,00

Pilulier Iris	GOODIES	5,00
Pilulier Nuit Étoilée	GOODIES	5,00
Pilulier Tournesols	GOODIES	5,00
POCHE TELEPHONE	GOODIES	10,00
Pochette Plastifiée	GOODIES	12,00
Pochette Van Gogh	GOODIES	7,00
PORTE EPONGE TOURNESOL	GOODIES	4,00
Porte monnaie	GOODIES	6,00
Porte-clefs	GOODIES	4,00
Porte-monnaie chaton	GOODIES	5,00
PORTEFEUILLE	GOODIES	12,00
POUPÉE VINCENT	GOODIES	20,00
Puzzle 1000 Pièces - Van Gogh	GOODIES	25,00
réveil (grand)	GOODIES	12,00
réveil (petit)	GOODIES	7,00
Rubik's cube Van Gogh	GOODIES	14,00
Sac à main Van Gogh	GOODIES	20,00
Sac en jute	GOODIES	15,00
Sac en toile	GOODIES	15,00
Sac porte-monnaie Café le soir	GOODIES	5,00
Set 4 dessous-de-verre	GOODIES	10,00
Set de 6 dessous de verre	GOODIES	12,00
Set de table	GOODIES	5,00
Sonnette vélo	GOODIES	7,00
Stylo nuit étoilée	GOODIES	3,50
Tapis de Souris	GOODIES	12,00
Thermos	GOODIES	18,00
Torchon	GOODIES	15,00
Tote bag brillant	GOODIES	15,00
Tote bag sans étiquette	GOODIES	15,00
Trousse - Pochette Van Gogh	GOODIES	10,00
Vide poche	GOODIES	5,00
Vide poches grand format	GOODIES	6,00

Libellé	Catégorie	Prix de vente TTC : Plein tarif
50 ANS DE CINÉMA DANS LE VAL D'OISE	LIVRES	15,00
50 PARCS & JARDINS DANS LE VAL D'OISE	LIVRES	15,00
70 jours Olivier Darras	LIVRES	19,50
Attaqué à la racine Wouter Van der Veen	LIVRES	15,00
C'était mon frère – Folio	LIVRES	6,90
C'était mon frère – Récit	LIVRES	14,80
Camille Corot (1796-1875)	LIVRES	5,00
Chats en majesté (Vercruyce)	LIVRES	23,00
Chemin sans issue salon Van Gogh - David Haziot	LIVRES	12,90

Daubigny et son œuvre gravé	LIVRES	21,00
De grote Van Gogh Atlas	LIVRES	27,00
De kleine Van Gogh	LIVRES	9,95
Du Café de la mairie à la Maison Van Gogh de Régine Tagliana	LIVRES	20,00
FIGARO VAN GOGH	LIVRES	13,90
From Vincent to Van Gogh	LIVRES	10,00
From Vincent to Van Gogh (Alain Amiel)	LIVRES	10,00
Game Auvers	LIVRES	13,80
Grand Atlas Van Gogh	LIVRES	27,00
Je jardine ma ville	LIVRES	3,00
Journal d'Adeline - Un été de Van Gogh	LIVRES	6,80
L'ABCdaire de Van Gogh	LIVRES	3,95
L'impressionnisme au fil de l'Oise	LIVRES	26,00
Le jardin de Daubigny	LIVRES	15,50
Le mystère Van Gogh qui a volé ma gloire	LIVRES	19,00
Lettres à son frère Théo	LIVRES	10,55
livre Strait Vibrations	LIVRES	10,00
Manga - Les deux Van Gogh - Hozumi	LIVRES	10,95
Manga Van Gogh - Fukaki Shouko	LIVRES	7,90
Mon petit Van Gogh en musique	LIVRES	10,00
mystère à auvers philippe di maria	LIVRES	6,50
Notre-Dame d'Auvers	LIVRES	2,00
Peins ma chambre avec Van Gogh	LIVRES	6,50
Petit Van Gogh (Sandrine Andrews)	LIVRES	10,90
Portrait of an artist, Vincent van Gogh	LIVRES	14,95
Symbolique de l'église d'Auvers	LIVRES	17,00
The letters of Vincent Van Gogh	LIVRES	16,50
The Van Gogh Atlas	LIVRES	27,00
Van Gogh (1853-1890)	LIVRES	20,00
Van Gogh (Anne Weiss)	LIVRES	9,80
Van Gogh (Aurore Callias)	LIVRES	13,90
Van Gogh (David Haziot)	LIVRES	10,90
VAN GOGH (Denizeau) Larousse	LIVRES	14,95
Van Gogh (Olaf Mextorf)	LIVRES	9,95
Van Gogh (Patricia Créte)	LIVRES	5,00
Van Gogh - Place des Victoires	LIVRES	9,95
Van Gogh PALETTE (Sandrine Andrews)	LIVRES	13,90
Van Gogh Quelle histoire (crète Patricia)	LIVRES	5,00
Van Gogh, livre d'activité (Mila éditions)	LIVRES	12,50
Van Gogh, My Portfolio	LIVRES	8,00
Vexin Sauvage - Laurant But & Manu Bénier	LIVRES	18,00
Vincent et Van Gogh Tome 1	LIVRES	15,95
Vincent et Van Gogh Tome 2	LIVRES	14,95
Vincent van Gogh à Auvers PETIT	LIVRES	5,00

Vincent Van Gogh à Auvers-sur-Oise	LIVRES	20,00
Vincent van Gogh in Auvers PETIT	LIVRES	5,00
Vincent van Gogh, a tortured genius	LIVRES	9,99
Vincent Van Gogh, L'éternel sous l'éphémère	LIVRES	17,00
Vincent Van Gogh, l'œuvre complète	LIVRES	20,00
Vincent Van Gogh, Maître de la couleur - Gerard Denizeau	LIVRES	14,95
Vincent Van Gogh, mes premières découvertes - Gallimard Jeunesse	LIVRES	9,90
Vincent van Gogh, the passionate eye	LIVRES	14,70
Vincent van Gogh, the starry night	LIVRES	22,00
Vincent's life, works and illnesses	LIVRES	10,00
Vincent's portraits	LIVRES	21,00
Si Auvers m'était conté	PAPETERIE	3,00

M. Claude Noël précise que la boutique de l'office de tourisme est formidable

Mme la Présidente félicite l'équipe de l'office de tourisme pour son engagement et son efficacité.

2025-02-04 – AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION ET D'EXPLOITATION DES IMAGES AVEC LE CD SVO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération 2024-06-14 du 18 juin 2024 autorisant Mme la Présidente à signer la convention de mutualisation avec le SMOVON,

Considérant la volonté de la CCSI de se raccorder au Centre Départemental de Supervision du Val d'Oise pour l'exploitation des 95 caméras (101 flux) de la phase 1.

Considérant les conditions de fourniture des services proposés par le Syndicat à ses membres grâce à la mise en place du Centre Départemental de Supervision du Val d'Oise (CDS VO)

Considérant les conditions de participation financière à la mise en œuvre et au fonctionnement du Centre Départemental de Supervision du val d'Oise (CDS VO)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes fixant les modalités techniques, administratives et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties pour la phase 1 du projet vidéoprotection.
- **AUTORISE** la Présidente à le signer à compter du 11 février 2025.
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Mme la Présidente précise pourquoi on fait un avenant à la convention, il faut signifier pour que l'on bascule les caméras au CDS VO ce n'était pas dans la convention de base.

On a un problème sur les arrêtés préfectoraux, du coup tout est bloqué. Nous allons refaire tous les dossiers pour chaque ville afin d'avoir les bons arrêtés préfectoraux avec le visionnage.

M. François DANCONNIER pose une question sur le fait les 4 caméras de la ville va rentrer dans le contrat de CDS VO en même temps que CCSI.

Mme la Présidente précise que la CCSI la Présidente on a la compétence des caméras de la ccsi. Mme la Présidente n'a pas le droit de renvoyer les caméras de chaque ville au CDSVO. Chaque ville doit faire leur convention à part pour la ville. La CCSI n'a pas les compétences des villes.

2025-02-05 CONVENTION D'OCCUPATION GRATUITE DU SITE « LA GARENNE » ENTRE LA CCSI ET LA COMMUNE DE LABBEVILLE

Conformément aux missions de service public qui lui ont été dévolues, la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, a dans ses statuts la compétence « enfance » pour l'aménagement et la gestion, directe ou indirecte, des lieux publics d'accueil collectif des enfants.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à la majorité (M. Alain DEVILLEBICHOT ne prend pas part au vote) :

- **AUTORISE** Mme la Présidente de la CCSI à signer cette nouvelle convention et les futurs avenants avec la Commune de LABBEVILLE pour le site La Garenne (joint en annexe).

2025-02-06 PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LA CCSI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes exerce la compétence Enfance conformément à ses derniers statuts du 1^{er} janvier 2022.

Considérant que la commune de Labbeville est propriétaire de l'immeuble où s'exerce la compétence transférée.

Considérant que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de ladite compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Considérant que cette mise à disposition, conformément au second alinéa de l'article L. 1321-1 du Code général des collectivités territoriales, est constatée par un procès-verbal contradictoire entre la commune de Labbeville et la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à la majorité (M. Alain DEVILLEBICHOT ne prend pas part au vote) :

- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer le procès-verbal de mise à disposition de locaux entre la CCSI et la commune de LABBEVILLE pour le site de LA GARENNE (annexé à la présente).

2025-02-07 CONVENTION D'OCCUPATION GRATUITE DE LOCAUX ET DE MOBILIER DU SITE « LA GARENNE » ENTRE LA CCSI ET L'ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS DU VEXIN

Conformément aux missions de service public qui lui ont été dévolues, la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, a dans ses statuts la compétence « enfance » pour l'aménagement et la gestion, directe ou indirecte, des lieux publics d'accueil collectif des enfants.

Considérant la convention d'occupation gratuite de locaux et de mobilier avec la Commune de LABBEVILLE ainsi que le PV de mise à disposition du 1^{er} étage.

Considérant que l'association Les P'tits Loups du Vexin souhaite exercer une activité d'accueil de loisirs à LABBEVILLE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à la majorité (M. Alain DEVILLEBICHOT ne prend pas part au vote) :

- **AUTORISE** Mme la Présidente de la CCSI à signer cette nouvelle convention et les futurs avenants avec l'association Les P'tits Loups du Vexin pour le site de La Garenne à LABBEVILLE (joint en annexe).

Mme la Présidente remercie tous les Maires et les conseillers d'être venus.
Mme La Présidente lève la séance à 21H30.

À Auvers-sur-Oise, le 11/02/2025

Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la CCSI